

# « LE POINT » CONDAMNÉ

Par jugement du 22 juin 2011, le tribunal de grande instance de Paris a condamné la société éditrice de l'hebdomadaire « Le Point », pour avoir porté atteinte à la vie privée de François-Marie Banier et l'avoir diffamé, dans un article le mettant en cause, publié dans le numéro 1990 du magazine, daté du 4 novembre 2010.